



Ce sur quoi nous serons très attentifs cette année

Tableau d'honneur des bulletins – Collège et Lycée

Les mentions portées aux bulletins dépendent de chaque établissement mais elles revêtent un caractère important, signifiant et parfois passionnel pour les familles comme les professeurs. Suite à une réflexion de l'équipe pédagogique, voici présentée la refonte des mentions à NDA.

Chaque trimestre, les élèves peuvent se voir accorder des distinctions. Elles doivent permettre à l'élève de se rendre compte de la valeur de son travail et de son attitude aux yeux du conseil de classe. Un élève peut ainsi être **félicité, complimenté, encouragé, averti** ou **blâmé** pour son travail et son comportement. Cette mention lui montre le chemin à suivre le trimestre suivant. Au collège, nous distinguerons chaque mention pour le travail et le comportement.

L'attribution de ces distinctions donne lieu à une discussion et à un vote des professeurs puisque chaque situation est unique et le conseil d'une classe n'est pas celui d'une autre. Le conseil de classe est souverain et les mentions sont inscrites dans le bulletin trimestriel, marquant l'histoire de l'élève à NDA.

Que signifient les mentions portées au bulletins ? Comment sont-elles attribuées ?	Les différentes mentions	Leur règle d'attribution
	Les éloges consacrent une année exemplaire, exceptionnelle en tout point pour un(e) élève et ne peuvent être attribués qu'au 3 ^e trimestre.	ils sont attribués à l'unanimité. En général, ils sont évidents pour tous.
	Les félicitations reconnaissent l'excellence d'un élève, sans réserve dans les appréciations du bulletin.	Elles sont attribuées à l'unanimité moins une voix
	Les compliments soulignent la qualité d'un bulletin mais qui peut être améliorée.	Ils doivent recueillir la majorité absolue.
	Les encouragements ne sont tributaires d'aucun niveau mais montrent que le conseil a vu et apprécié les efforts entrepris et encouragent l'élève à les poursuivre.	Ils sont adressés par la majorité des professeurs.
	L'avertissement vient alerter l'élève sur la réaction indispensable qu'il doit opérer le trimestre suivant, adressé selon des éléments écrits concordants.	Il est attribué à la majorité absolue.